

## **Avenant à l'accord relatif aux mesures d'urgence prises en matière d'organisation du travail dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19**

### **Préambule**

Un accord relatif aux mesures d'urgence prises en matière d'organisation du travail dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 a été conclu le 14 avril 2020.

Le champ d'application de cet accord est celui prévu par la convention collective qui dans son article 1.11 indique :

*"Sauf mention expresse contraire la présente convention collective nationale ne s'applique pas aux voyageurs représentants et placiers (VRP) qui bénéficient du statut particulier légal..."*

Sur la question de l'acquisition et de la prise des congés payés annuels les VRP acquièrent des droits dans les mêmes conditions que les autres catégories de salariés. En conséquence il est apparu conforme à l'objectif poursuivi par l'accord collectif de conclure ce qui suit :

### **Article 1**

L'accord collectif relatif aux mesures d'urgence prises en matière d'organisation du travail dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 conclu le 14 avril 2020 est applicable aux VRP employés par les entreprises de la branche.

### **Article 2**

Le présent avenant est conclu dans les mêmes conditions que l'accord qu'il complète et il fait l'objet des mêmes modalités de dépôt.

Fait à Paris

Le 28 mai 2020

DS DS DS  
CM CD PGL  
DS DS DS DS  
FM SVN BD

## ORGANISATIONS SIGNATAIRES

### D'une part :

Pour la Fédération Nationale des Distributeurs Loueurs et Réparateurs de Matériels de Bâtiment, de Travaux Publics et de Manutention (D.L.R.)

Pour la Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en milieu Rural (F.N.A.R.)

Pour le Syndicat National des Entreprises de Service et de Distribution du Machinisme Agricole et d'Espaces Verts et des Métiers Spécialisés (SE.DI.MA.)

### D'autre part :

Pour la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie (C.F.D.T.)

Pour la Fédération de l'encadrement de la Métallurgie (C.F.E. - C.G.C.)

Pour la Fédération Nationale CFTC des syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (C.F.T.C.)

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie (C.G.T.)

Pour la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie (F.O.)

### Signatures

DocuSigned by:  
*Christine DURU*  
48B610C7C467439...

DocuSigned by:  
*Philippe GRAND CLEMENT*  
EF05F22E002C4D1...

DocuSigned by:  
*Claudia MICARD*  
ED24FD67E2324D5...

DocuSigned by:  
*Bruno DELAVANT*  
755B4C20B18B485...

DocuSigned by:  
*François MICHALSKI*  
5AC9FFAB733486...

DocuSigned by:  
*Selt*  
69A09BD03DB24B7...

DocuSigned by:  
*Carant*  
E524B81785A6421...